PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 18 décembre 2023, à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire

Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Valmond Lessard, Alain Faucher et Stéphane Paré.

Assiste également à la séance Madame Sylvie Mercier, directrice générale et greffière trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des comptes à payer
- 4. Correspondance
- 5. Adoption du projet de règlement 2023-12-291 fixant le taux de taxation pour l'année 2024, les tarifs compensatoires, le taux d'intérêt et de pénalité sur les comptes dus, le nombre et les dates de versement des taxes municipales.
- 6. Résolution afin d'autoriser la secrétaire-trésorière à payer les factures d'ici la fin année 2023
- 7. Questions Diverses
- 8. Levée de la séance

2023-12-4540

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

3. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer au 15 décembre 2023

Comptes à payer : C2300100 à C2300101 1 188,49 \$

P2300359 à P2300380 23 427,58 \$ L2300125 à L2300127 1 368,07 \$

2023-12-4541

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers.

4. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

> BUDGET INCENDIE

Le maire fait la lecture du budget incendie 2024.

2023-12-4542

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le budget 2024 du service de sécurité incendie East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus au montant de 479 640\$ soit adopté.

> AMEUBLEMENT CASERNE

ATTENDU QUE l'ameublement de la caserne n'est pas complété;

ATTENDU QUE des soumissions ont été reçues pour procéder à l'ameublement de tous les bureaux et la réception de la caserne;

ATTENDU QUE les élus ont demandé que l'ameublement soit fait étape par étape;

ATTENDU QU'une première étape a été proposée au montant de 4 130\$ plus taxes soit un montant de 1 239\$ pour la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus;

2023-12-4543

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers de suivre la recommandation de la municipalité d'East Broughton et de reconduire au budget 2024, l'achat d'ameublement de la caserne.

> ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE POUR LA CASERNE

ATTENDU QUE plusieurs portes et trottoirs nécessitent d'être déneigés à la caserne;

ATTENDU QUE nous avons reçu trois soumissions différentes;

ATTENDU QUE la soumission la plus avantageuse a été reçue de D. G. Usimécanique;

2023-12-4544

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Municipalité d'East Broughton de procéder à l'achat d'un souffleur à neige chez D.G. Usimécanique au montant de 3 186,22 \$ taxes incluses, tel que décrit dans la soumission reçue pour une participation financière de 30% de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus.

> FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT ET ENTREPÔT POUR LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE à la suite de la fermeture de la bibliothèque des frais de déménagement ont été engagés par la municipalité d'East Broughton au mois de mai soit 1 487,50\$ plus taxes.

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton a dû faire la location d'un espace d'entreposage pour conserver les livres et le matériel de la bibliothèque, de la période de mai à novembre pour un montant total de 2 173,02\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton a engagé des frais de déménagement au mois de novembre pour relocaliser les livres dans leur bâtiment situé au 232, rue du Collège au montant de 1662,50\$ plus taxes;

Le conseiller André Giguère demande le vote.

4 conseillers ont voté pour payer les frais de déménagement et entrepôt pour la bibliothèque et 2 conseillers ont voté contre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à la majorité des conseillers de payer les frais pour le déménagement de la bibliothèque ainsi que les coûts pour l'entreposage des livres au prorata de 20% Sacré-Cœur-de-Jésus - 80% East Broughton tel qu'il était déjà établi dans la cotisation Biblio selon la population.

COÛT DU LOYER ANNUEL DU NOUVEAU LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton désire que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus partage le coût du loyer annuel du nouveau local de la bibliothèque au sous-sol du bâtiment situé au 232, rue du Collège dont la municipalité d'East Broughton s'est portée acquéreur;

ATTENDU QUE le montant du loyer annuel demandé par la municipalité d'East Broughton est de 13 480,35\$ pour une surface de 2 899 pieds carrés au coût de 15,50\$/pied carré;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus ne partagera pas le coût du loyer annuel et ne contribuera plus au service de la bibliothèque et ce, à partir du 1^{er} janvier 2024.

5. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-12-291 FIXANT LE TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024, LES TARIFS COMPENSATOIRES, LE TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ SUR LES COMPTES DUS, LE NOMBRE ET LES DATES DE VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES.

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit prévoir par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses reliées à l'administration et aux services courants de la Municipalité, et qu'il doit également pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la Municipalité;

2023-12-4545

2023-12-4546

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus doit adopter le règlement prévoyant le taux de taxation annuel, le taux d'intérêt et de pénalité sur les comptes dus à la municipalité, et les tarifs compensatoires pour l'exercice financier 2024, ainsi que les conditions de leur perception ;

2023-12-4547

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu d'adopter le projet de règlement 2023-12-291 fixant le taux de taxation pour l'année 2024, les tarifs compensatoires, le taux d'intérêt et de pénalité sur les comptes dus, le nombre et les dates de versements des taxes municipales.

6. RÉSOLUTION AFIN D'AUTORISER LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE À PAYER LES FACTURES D'ICI LA FIN ANNÉE 2023

2023-12-4548

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil autorise la greffièretrésorière à payer tous les comptes, jugés à propos, qui arriveront d'ici le 31 décembre 2023 et ce registre des chèques sera déposé à la séance de janvier 2024.

7. QUESTIONS DIVERSES

> CLUB LA BALADE

 Remboursement de la facture de location d'une pelle pour des travaux effectués au Sentier des Mineurs

Le club de ski La Balade nous a fait parvenir une facture au montant de 2 431,72\$ pour des travaux réalisés au Sentiers des mineurs à l'été 2023.

 Avance du montant des taxes pour l'achat du côte-àcôte

Afin d'aider le Club de ski La Balade à l'achat du côte-àcôte, la municipalité consent à avancer le montant de 6 657,58\$ qui représente les taxes (TPS et TVQ). Il est bien entendu que ce montant devra être remboursé à la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus lorsque le Club de ski La Balade recevra le remboursement de ces taxes.

 Contribution de la municipalité pour l'achat d'un côteà-côte par le Club de ski La Balade.

Tel qu'il a été adopté au mois d'octobre dernier dans la résolution 2023-10-4493, la municipalité de Sacré-Cœurde-Jésus apportera une aide financière au montant de 28 457,00 \$ pour l'achat d'un côte-à-côte

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers, de verser au club de ski de fond La Balade un montant de 37 546,30\$ qui servira à couvrir les dépenses ci-haut mentionnées.

2023-12-4549

> CADEAU AUX EMPLOYÉS

2023-12-4550

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité d'offrir à tous les employés un certificat cadeau de 50\$ chacun, en remerciement pour leur excellent travail effectué tout au long de l'année.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-12-4551

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(Signé)	(Signé)
Guy Roy	Sylvie Mercier
Maire	Dir. générale/greffière trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœurde-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses des résolutions suivantes 2023-12-4541, 4542, 4543, 4544, 4545, 4547, 4548 et 4549.